



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2009/2012

ASSEMBLEE PLENIERE DU 18 JUIN 2012

PROCES-VERBAL

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG : François Corthay, *président*
Nicolas Jost, *secrétaire*

Excusé : Manuel Coquoz, *vice-président*

Secrétariat : Catherine Dumoulin

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011
3. Comptes 2011 – décision
 - 3.1 Examen des comptes de la Municipalité
 - 3.2 Examen des comptes des SIB
 - 3.3 Rapport de l'organe de révision
 - 3.4 Approbation des comptes 2011
4. Crédits complémentaires - décision
5. Projet Gecal -décision
6. Suite de la votation fédérale du 11 mars 2012 – initiative Weber - information
7. Dossier Curala – aménagement de la zone de St-Marc – présentation
8. Redevances hydro-électriques – information
9. Divers :
 - 9.1 Dossier Charençon
 - 9.2 Statistiques de la police municipale 2010/2011
 - 9.3 Aménagement des rues de Verbier

PROCES-VERBAL

Le président du CG, M. François Corthay, souhaite la bienvenue aux membres du CG ainsi qu'aux conseillers communaux et chefs de service présents. Il souhaite la bienvenue à Philippe Perrodin qui remplace Maud Faessler à la commission de l'aménagement du territoire et des constructions. Il salue également la présence de quelques citoyens.

L'assemblée a été convoquée le 30 mai 2012, conformément à l'art. 4 du règlement du CG.

L'ordre du jour comporte 9 points au lieu des 10 prévus initialement. En effet, le point concernant la destination touristique a été traité lors de la séance plénière du 5 juin dernier.

1. Contrôle des présences

35 conseillers sont présents, 6 excusés et 4 absents.

Les deux scrutateurs nommés sont : Christophe Sempere et Anne Gachoud.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011

Le secrétaire du CG, M. Nicolas Jost, rappelle les éléments essentiels de ce pv. Aucune remarque n'est soulevée. Il est considéré comme accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2011 – décision

Selon le président du CG, un chiffre est à retenir pour les comptes 2011 : la marge d'autofinancement de 30,1 millions. Pour la 4^{ème} année consécutive, cette marge dépasse le seuil des 30 millions, tout simplement exceptionnel.

Il souligne également que les charges de fonctionnement ont été très bien maîtrisées par l'Administration communale. De nouvelles prestations sont toutefois venues s'ajouter dans divers services communaux, augmentant les charges de plus de 2 millions.

Plus inquiétant, en 4 ans, le bénéfice a fondu de 37 millions à 12,2 millions et le budget 2012 est juste équilibré.

La commission de gestion, pour enrayer cette tendance avait demandé lors du traitement du budget 2012, un plan de mesures d'économies. Le président de la commission des finances, Stéphane Luisier, s'était engagé à nous présenter les premières mesures lors de ce plénum. Les réflexions ne sont toutefois pas encore abouties, le dossier est reporté en septembre.

Ce plan d'action est à mettre en parallèle avec les perspectives difficiles de ces prochaines années. Ce dernier hiver déjà, les nuitées ont passablement régressées. La plupart des commerces ont enregistré des résultats en forte baisse.

De plus, les charges supplémentaires de la péréquation financière vont diminuer d'autant notre marge (environ 5 millions). L'initiative Weber va mettre un frein au secteur immobilier qui a fait notre succès : la résidence secondaire. Qu'en sera-t-il des recettes et également des emplois qui y sont liés ? L'augmentation annoncée de l'impôt pour les contribuables à forfaits risque de rebuter les contribuables potentiels voir même de faire partir bon nombre d'anciens. La révision de la loi sur l'aménagement du territoire pourrait également impacter négativement nos résultats voir mettre à mal notre développement. Je pense plus particulièrement aux Mayens de Bruson.

A contrario, de belles perspectives sont à mettre en évidence : la construction du complexe des 3 Rocs sera bientôt terminée avec à la clé de nombreuses nuitées hôtelières. D'autres résidences hôtelières vont voir le jour, comme par exemple la Cordée des Alpes. La transformation du centre sportif devrait démarrer cet automne. L'autorisation pour la télécabine Châble-Mayens de Bruson va, nous l'espérons, être délivrée sous peu. Sans tous les citer, ces projets sont encourageants.

Sera-ce suffisant ?

Nous attendons d'ailleurs avec un peu d'appréhension les budgets 2013 et la nouvelle planification.

Pour conclure, François Corthay met en évidence le fait que notre tourisme doit être repensé et les infrastructures publiques, et privées améliorées pour développer l'attractivité de notre destination. De nouvelles opportunités sont à saisir. Il va falloir se serrer les coudes et inciter tous nos partenaires à tirer à la même corde.

3.1 Examen des comptes de la Municipalité

Le président de la Commune, M. Dumoulin, commente les comptes 2011 de la Municipalité.

Recettes de fonctionnement	115'210'783
Charges de fonctionnement	85'083'120
Marge d'autofinancement	30'127'663.
Amortissements	17'879'356
Excédent de recettes	12'248'306

Investissements bruts	48'473'265
Recettes d'investissements	10'306'007
Investissements nets	38'167'258
Insuffisance de financement	8'039'595

La baisse du résultat est essentiellement due au secteur de l'énergie, plus particulièrement de l'électricité pour les raisons suivantes : la baisse de la consommation d'électricité de plus de 8% due à la température clémente et la baisse du prix de l'électricité sur le marché.

Il souligne que la marge d'autofinancement passera en-dessous de la barre des 30 millions pour ces prochaines années en raison de la ponction par le Grand Conseil Valaisan de 4,7 millions de péréquation financière pour 2012. Ce problème s'additionne aux perspectives pessimistes de ses prochaines années énumérées précédemment par le président du CG : nuitées en baisse, chiffre d'affaires des commerces en baisse, frein au secteur immobilier, conséquence de l'initiative Weber, augmentation de l'impôt pour les contribuables à forfait, révision de la loi sur l'aménagement du territoire.

3.2 Examen des comptes des SIB

Le président Dumoulin présente les comptes 2011 des SIB. Le fait marquant : diminution de la consommation de l'électricité et la dissolution de la provision de 10,6 millions constituée en 2008.

Les principaux investissements des SIB : la construction du réservoir de Lourtier, la phase importante de la STEP et l'espace client des SIB.

Les comptes des SIB 2011 bouclent avec un déficit de 1,8 millions. Le service électricité est juste équilibré, le service des eaux toujours déficitaire et le service épuration bénéficiaire.

Le montant des investissements nets 2011 des SIB se monte à 6,9 millions et une insuffisance de financement de 6,5 millions.

3.3 Rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision figure dans le fascicule des comptes. M. Stéphane Jaquet, expert réviseur agréé de la fiduciaire PWC, confirme que les comptes sont très bien tenus et qu'ils sont conformes à la loi et l'ordonnance sur les communes. Il propose de les approuver.

3.2 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion partage le souci du président du CG et attend les mesures d'économie demandées en vue d'équilibrer les futurs budgets.

Elle constate que le service des eaux est toujours dans une situation déficitaire et elle attend un rapport et des propositions pour cet automne.

Elle demande pour les projets du centre sportif et de la salle de Médran que les choix stratégiques soient validés au plus vite. De plus, des outils de gestion permettant de garantir le respect coût/qualité de ces projets doivent être mis en place. Enfin, un business plan doit être présenté rapidement afin d'estimer les charges de fonctionnement à long terme de ces structures et d'en assurer une gestion efficace.

La commission de gestion propose d'accepter les comptes 2011 présentés.

3.5 Approbation des comptes 2011

A la question : **Acceptez-vous les comptes 2011 de la Municipalité et des SIB ?**

Le CG accepte les comptes 2011 à l'unanimité.

4. Crédits complémentaires - décision

4 crédits complémentaires et une décision d'affectation de fonds sont soumis au CG :

- Réalisation d'une ligne souterraine – tronçon Châble-Pierre-Grosse	<i>Serv. eaux</i>	Fr. 105'000.—
- Réfection de la peinture dans l'Eglise du Châble	<i>Bâtiments</i>	Fr. 77'500.—
- Dégâts aux forêts suite aux intempéries	<i>Adm.gén.</i>	Fr. 380'000.—
- Remise en état du paddock du centre équestre de Verbier	<i>Tourisme.&cult.</i>	Fr. 120'000.—

Montant total des crédits complémentaires : **Fr. 682'500.—**

Décision d'affectation :

- Fond en faveur des énergies renouvelables	Energie	<u>Fr. 300'000.—</u>
---	---------	-----------------------------

4.1 Rapport de la commission de gestion

La commission propose d'approuver ces 4 crédits complémentaires ainsi que le fond en faveur des énergies renouvelables.

4.2 Approbation

Le Conseil général accepte de se prononcer globalement sur les 4 crédits complémentaires.

A la question : **Acceptez-vous les 4 crédits complémentaires demandés pour un montant de Fr. 682'500.— ?**

Le CG accepte ces 4 crédits à l'unanimité.

A la question : **Acceptez-vous la demande d'utilisation de Fr. 300'000.— du fonds en faveur des énergies renouvelables telle que présentée ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

5. Projet Gecal -décision

Ce projet a été présenté au CG lors de la séance plénière du 5 juin dernier.

Le CG est amené à se prononcer sur la participation de la Commune à cette société, centre de compétence dans l'exploitation d'installations de chauffage à distance ayant recours aux énergies renouvelables.

M. le président Dumoulin ainsi que M. Raymond Vaudroz, directeur des SIB, précisent quelques points suite au rapport établi par la conseillère générale Andé-Noëlle Filliez.

- dans une SA, le risque est à hauteur du capital-actions
- si le capital-actions initial prévu est partagé entre la commune (majoritaire) et la société 3Rocs, c'est également pour partager le risque lié au lancement du projet
- au final, il n'y a pas uniquement deux clients dans ce projet : les appartements alimentés par ce projet sont privés ou partiellement privés (3Rocs et Fleurettes)
- si la collectivité bagnarde ne se lance pas dans ce projet, d'autres collectivités publiques non-bagnardes, via des sociétés anonymes le feront
- l'étude de l'environnement (contacts avec les bâtiments alentours au projet) a bien été traitée dans le rapport
- lors de l'implantation de nouveaux chauffages, il est impératif d'avoir au minimum 20% d'énergie renouvelable
- dans les contrats prévus, les prix de revient seront indexés selon deux paramètres : le coût de la vie et le prix du combustible (pellets)
- dans une SA, l'identité majoritaire décide des administrateurs.
- les statuts de Gecal sont en cours de finition. Les statuts d'une SA sont de plus en plus standards. C'est au niveau de la convention d'actionnaires que les éléments précis sont réglés.
- la pompe à chaleur est intéressante pour du chauffage "individuel"

- la commune ne rachète pas le système de chauffage des 3Rocs mais la centrale de chauffe. Toute l'installation intérieure du complexe appartient à la société Les 3Rocs SA et est financée par celle-ci.

5.1 Rapport de la commission de gestion

La commission estime que le projet permet de garantir à long terme l'emploi dans notre Commune et de créer des postes de travail à forte valeur ajoutée. Ce projet entre dans la stratégie environnementale de la Commune de Bagnes. De plus, il existe un risque pour la Commune de laisser le marché à des grands groupes qui cherchent à s'implanter chez nous pour être présents dans les futures concessions hydrauliques. La commission rappelle qu'il y a le risque financier mais également le risque technique. Le risque technique est limité du fait que l'installation fournit déjà du chauffage. Le fait de partager le capital-actions avec la société Les 3Rocs SA permet de partager le risque financier. La commission de gestion préfère se prononcer pour l'instant sur une participation initiale de 3 millions, extensible à moyen terme à 5 millions.

La commission de gestion donne un préavis positif.

A la question : **Acceptez-vous la demande de crédit de 3 millions pour financer le 60% du capital-actions de la société Gecal ?**

Le CG accepte par 27 voix pour et 7 abstentions.

Le président du CG demande que la convention d'actionnaires et les statuts soient soumis à la commission de gestion avant signature de ladite convention.

6. Suite de la votation fédérale du 11 mars 2012 – initiative Weber - information

M. le président Dumoulin informe des suites de cette initiative sur le court terme.

Il confirme les affirmations du Canton : la Commune et le Canton délivrent toujours des autorisations de bâtir selon la législation en vigueur.

Passablement de points restent flous dans la notion de résidence secondaire à commencer par la définition elle-même et la notion de bâti existant. Le Conseil fédéral a tenté de préciser ce qui pouvait l'être, via une ordonnance tant que la loi d'application n'a pas été établie.

Un autre problème réside dans le calcul des 20% : pour l'instant, aucune statistique fiable n'a été faite.

Il existe deux variantes d'entrée en vigueur de l'ordonnance : la première : le 1^{er} septembre 2012 et la deuxième : le 1^{er} janvier 2013.

Une certitude : dès le 1^{er} janvier 2013, plus aucune résidence secondaire ne pourra être bâtie. Et malheureusement peut-être un blocage déjà dès le 1^{er} septembre 2012.

Le projet d'ordonnance qui doit encore être modifié, précise comme suit la dénomination de résidence secondaire : *"constitue une résidence secondaire au sens de l'article 75b de la constitution, un logement dont l'occupant n'est pas domicilié dans la commune"*.

7. Dossier Curala – aménagement de la zone de St-Marc – présentation

Le conseiller Eric Fumeaux présente l'état des lieux de ces dossiers.

L'aménagement de la zone St-Marc est présenté avec la construction de la passerelle vers les abattoirs pour accéder à la place de parc provisoire et sur le haut de la zone le terrain synthétique.

Le projet Curala a subi des modifications. L'arrivée des voies TMR devrait se faire en ligne droite, à un niveau inférieur. Un quai fera le lien avec le départ de la télécabine. Le niveau actuel de la place sera rehaussé (env. 1 ½ niveau) afin de créer 1000 places de parcs sur le site, sans terrassement. Il est

même imaginé d'utiliser la partie basse de la place pour des places (direction pont).
Une décision du tribunal cantonal a débouté les opposants sur l'expropriation de leur terrain.
L'idée est de faire une gare de stockage sur place. Par contre la solution de gare près de la route cantonale est toujours d'actualité pour le stockage des cars.

Mme la conseillère Mélanie Mento précise qu'en 2017 le système de financement des infrastructures ferroviaires va complètement changer et la Confédération ne participera plus à des projets de restructuration de gare. Il est donc important que ce projet se réalise d'ici 2017.

Le plan de quartier prévu se compose de logement hôtelier, du commercial mais il ne sera pas possible de faire des PPE.

Ce concept est en main de TMR pour validation. Il est nécessaire d'avoir un concept régional afin que le Canton et la Confédération participent financièrement à ce genre de projet.

8. Redevances hydro-électriques – information

Le président Dumoulin précise rapidement quelques points.

Il rappelle que la loi valaisanne sur les forces hydrauliques donne le droit de disposer des eaux publiques aux communes. Ces communautés disposant des droits d'eau ont la possibilité d'octroyer des concessions d'utilisation. Cette même loi précise qu'à l'échéance de la concession - 2042 pour Mauvoisin - le droit de retour se fait auprès des collectivités ayant octroyé des concessions, en l'occurrence, en ce qui nous concerne, les communes de Bagnes, Vollèges, Sembrancher, Bovernier, Martigny-Combe et Martigny.

La loi sur les Communes donne la compétence au législatif de décider de l'octroi du transfert de concession hydraulique.

Cette loi sur les forces hydrauliques précise également que certaines parties des installations reviennent gratuitement aux Communes, sauf convention contraire, soit les parties mouillées (prises d'eau, galerie, mur, etc.). Une indemnité est donnée pour le droit de retour pour la partie sèche, soit la production d'électricité.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le bassin versant de Mauvoisin fait 167 km² et la totalité se situe sur la Commune de Bagnes.

La concession de Bagnes est particulière. Contrairement aux dispositions légales, les installations "mouillées" ne reviennent pas gratuitement à la collectivité bagnarde et sembrancharde. Cette décision avait été prise à l'époque afin de contrecarrer le projet moins ambitieux pour la commune de concéder les eaux à Grande-Dixence.

Le Canton du Valais a nommé une commission et un groupe d'experts afin de définir une stratégie pour le retour de ces concessions. Ce groupe de travail a étudié trois variantes : la variante "commune - canton", "société hydro-électrique – commune" et "société de participation". Ces variantes ont été soumises au département. Le Conseil d'Etat n'a pas encore pris position.

L'association des communes concédantes pourrait éventuellement accepter la variante "commune-canton" qui prévoit que toutes les communes exercent systématiquement leur droit de retour. Par contre elles lâchent une part du gâteau aux sociétés électriques extra-cantoniales, au Canton, aux communes non-concédantes.

La prise de position des communes concédantes est la suivante :

- les communes concédantes restent propriétaires d'au moins 30% de la nouvelle société exploitante après le retour de concession
- le canton 15%
- les communes non-concédantes 15%
- les sociétés extra-cantoniales 40%

Conclusion de la position des communes concédantes :

Les communes restent maître dans ces exercices de droit de retour et doivent établir les conditions d'octroi de la nouvelle société.

Le 15 mars 2012, un postulat a été déposé par M. Gachet, demandant de ne plus laisser les collectivités locales valaisannes exercer leur droit de retour de concession et donner plus de possibilités aux sociétés historiques ou à la confédération. Une motion va dans ce même sens.

Au sein du CC, une commission de travail se composant des membres de la commission des SIB, Christophe Dumoulin, Elisabeth Delamorclaz et Stéphane Luisier, M. Raymond Vaudroz, Florian Grognez et André Besson, a été nommée. L'objectif pour 2012 est de faire comprendre au chef du département de l'énergie, M. Cina, la spécificité du modèle bagnard.

M. le conseiller général Philippe Perrodin demande si la commune a songé à prolonger la concession de manière à bloquer le statut quo.

Excellente question, mais malheureusement impossible de procéder de cette manière.

9. Divers

Les points de l'ordre du jour 9.1 "Dossier Charençon" et 9.2 "Statistique de la police municipale 2010/2011" ont été traités lors de la séance plénière du 5 juin 2012.

9.1 Le nouveau conseiller général remplaçant Mme Maud Faessler se présente. Il s'agit de M. Philippe Perrodin, retraité, habitant au Châble.

9.2 Aménagement des rues de Verbier

Le conseiller communal Jean-Daniel Gay-Des-Combes présente l'évolution de ce dossier. Les architectes italiens ont fait une présentation du projet en mai dernier. Le principe de l'aménagement de ces rues est de paver de mur à mur les rues en question.

L'entrée de la Rue de la Poste servira de rue test avec le mobilier, les luminaires. Les travaux seront exécutés dès l'automne 2012.

Verbier doit prendre en compte l'importante circulation dans ses rues. Le bruit est amplifié par 2 (à 30 km/h). Afin de minimiser ce bruit, les rues seront agrémentées d'une bande de roulement.

Une séance d'information aux riverains aura lieu dans la semaine qui suit.

9.3 Parking des Marais Verts

Rien n'a été signé à ce jour mais des négociations sont en cours avec le principal opposant, M. Popescu. Le planning idéal est le démarrage des travaux en 2013.

9.4 Site Internet de la Commune

Le site internet n'est pas à jour notamment concernant la rubrique "comptes et budgets". Beaucoup d'éléments ne sont effectivement pas à jour sur le site. Pour rappel, le CG avait refusé l'engagement d'un chargé de communication.

Clôture de la séance à 22 h⁰⁰.

La secrétaire
Catherine Dumoulin

Pour le Conseil Général
François Corthay
Président du CG

Nicolas Jost
Secrétaire du CG